

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de  
VAUCLUSE

Arrondissement  
de CARPENTRAS

**Séance du 13 décembre 2022**

*L'An deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures,*

Nombre de membres  
En exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 26

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le 05 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

**N°2022/DELIB/071**

**Objet :**  
*Demande de  
subvention pour la  
restauration  
complémentaires du  
tableau  
représentant  
l'Annonciation  
auprès de la  
commission  
« Patrimoine en  
Vaucluse »*

**Rapporteur :**  
*Francine DENEUX*

**Présents :** Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Antonio MUGA donnant procuration à Philippe de BEAUREGARD, Laurence TURCHINI donnant procuration à Renée SOVERA, Jean-Paul LENER donnant procuration à Christine WINKELMANN, Richard BRANCORSINI donnant procuration à Jean-Baptiste SAVIN, Jean-François NORMANI donnant procuration à Françoise VIRLOUVET,

**Absents excusés :** Néant.

**Considérant la désignation de Sylvette GILL, comme secrétaire de séance,**

**Le Conseil Municipal,**

La restauration du tableau représentant *L'Annonciation* a débuté fin 2021. Lors des travaux de restauration sur la peinture, la restauratrice a constaté que des bandes de toiles collées sur la face venaient recouvrir une partie peinte sur les quatre côtés du tableau. A cette suite, une option de traitement et de réintégration colorée de cette zone a été proposée par la restauratrice. L'option a été validée par la commune.

Cette opération complémentaire ayant pour objet de rétablir le format original du tableau et de réintégrer l'intégralité des parties lacunaires qui étaient cachées, a occasionné des frais supplémentaires par rapport au coût de restauration initial.

Les aides financières du Département, par l'intermédiaire de la Commission « Patrimoine en Vaucluse », portent sur le patrimoine mobilier tel que les peintures présentant un intérêt historique et artistique. Dans le cas présent, les travaux complémentaires à réaliser sur l'œuvre représentant *L'Annonciation* constituent une poursuite de chantier.

Les aides de la Commission « Patrimoine en Vaucluse » peuvent représenter jusqu'à 40% du montant HT de la dépense retenue.

**Plan de financement prévisionnel :**

	Coût HT
Conseil Général – Commission Patrimoine en Vaucluse (40%)	965 €
Commune de Camaret-sur-Aigues (60%)	1446 €
Coût de restauration total (100%)	2 411 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**DECIDE à l'unanimité :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour les travaux de restauration complémentaires du tableau auprès de la Commission « Patrimoine en Vaucluse »,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,  
Maire



Sylvette GILL,  
Secrétaire de séance

Publié le : 22 DEC. 2022

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 21 DEC. 2022

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

